



Bulletin Officiel

N° 4110 Lundi 21 Mai 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME

SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «AMS»

2

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

ENNAKL AUTOMOBILES

3-4

SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS – SFBT -

5

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL -

5

TUNINVEST SICAR

5

INFORMATIONS POST AGE

LA SOCIETE ZITOUNA TAKAFUL AGE

6

INFORMATIONS POST AGO

LA SOCIETE ZITOUNA TAKAFUL AGO

7

LA SOCIETE ZITOUNA TAKAFUL AGO

8-9

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL -

10-12

PRESCRIPTION QUINQUENNALE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA-

13

CLOTURE DE SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING 2012-1

13

COURBE DES TAUX

14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

15-16

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES, ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011

GROUPE BANQUE DE TUNISIE

ANNEXE II

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 – 03 – 2012

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL «AMS»

1. La Bourse porte à la connaissance des intermédiaires en bourse et du public que la souscription à l'augmentation de capital par l'émission de **1 000 000** actions nouvelles de la société AMS ouverte du lundi 30 avril 2012 au vendredi 11 mai 2012, a été clôturée.
 2. A partir du vendredi 18 mai 2012, les **2 461 680** actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société AMS ainsi que les **1 000 000** actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **3 461 680** actions de nominal cinq dinars chacune sont introduites au Marché Alternatif des titres de capital de la Cote de la Bourse, au cours de **10,000** dinars.
- Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société AMS sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.
3. La répartition par intermédiaire des quantités souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quantité totale Retenue	Quantité attribuée par catégorie				Total OPF
			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	
AFC	495	251 657			7 461	5 919	13 380
AMEN INV	2 170	1 109 180	1 929		32 597	9 940	44 466
ATTIJARI INT	1 071	336 142	163		16 019	14 021	30 203
AXIS	771	759 605	1 636		11 583	15 781	29 000
BEST INV	171	104 250	13 361		2 345		15 706
BIAT CAP	367	628 895	32		5 628	2 202	7 862
BNA CAP	2 341	762 784	28 341		34 846	12 524	75 711
CCF	528	94 144	76		7 986	564	8 626
CGF	1 288	1 996 223	9 445		19 323	7 417	36 185
CGI	382	131 503	81		5 819		5 900
FINA CORP	232	119 364	3 598		3 511	84	7 193
INI	19	3 200			291		291
MAC SA	3 054	2 540 071	29 126	40 000	45 369	17 801	132 296
MAXULA B	1 453	265 203	5 153		21 687	5 696	32 536
MCP	90	13 829			1 384		1 384
SBT	32	34 430			490		490
SCIF	380	21 338			5 706		5 706
SIFIB BH	520	195 340			7 833	8 474	16 307
SOFIGES	774	126 459	4 499		11 284	314	16 097
TSI	1 273	901 923			19 477		19 477
TUN VAL	2 806	1 210 437	647		42 339	42 370	85 356
UBCI FIN	256	130 306			3 925	3 051	6 976
UFI	227	264 460	1 913		3 097	3 842	8 852
Total général	20 700	12 000 743	100 000	40 000	310 000	150 000	600 000

Par ailleurs, MAC SA informe que les **400 000** actions offertes dans le cadre du Placement Garanti ont été totalement placées auprès de 7 investisseurs institutionnels.

AVIS DES SOCIETES**COMMUNIQUE DE PRESSE****ENNAKL AUTOMOBILES**

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II-BP 129-1080-Tunis

**APPEL A CANDIDATURE POUR UN POSTE D'ADMINISTRATEUR
REPRESENTANT LES INVESTISSEURS MINORITAIRES TUNISIENS****1- Objet :**

La Société Ennakl Automobiles s'est engagée en 2010, lors de l'introduction de ses actions à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, à réserver deux sièges au sein de son conseil d'administration au profit des détenteurs d'actions acquises dans le cadre de l'opération, dont un poste d'administrateur représentant les investisseurs minoritaires tunisiens et un poste d'administrateur représentant des investisseurs minoritaires marocains. A cet effet, Ennakl Automobiles invite par le présent avis les candidats intéressés à participer à cet appel à candidatures pour l'élection d'un représentant des investisseurs minoritaires tunisiens.

2- Participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être parmi les anciens actionnaires détenant des actions avant l'introduction en bourse.
- Ne pas faire partie du personnel ou du réseau de distribution de la société Ennakl Automobiles.
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant), dans une société concurrente, opérant dans le secteur des concessions automobiles.

3- Composition du dossier de candidature :

Les candidats intéressés doivent présenter un dossier comportant les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom de l'Administrateur Judiciaire de la Société Ennakl Automobiles.
- Une copie de la CIN et une copie du registre de commerce pour les personnes morales.
- Une déclaration sur l'honneur de ne pas être dans une situation d'incompatibilité ou d'interdiction au sens des dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales.

- Suite -

- Un pouvoir dument signé par la personne morale actionnaire à représenter.
- Pour les actionnaires d'Ennaki Automobiles, une attestation du nombre d'actions détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente est requise. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres sont inscrits en compte, ou par l'intermédiaire agréé mandaté.
- Le CV détaillé.

1- Date limite de dépôt de candidatures

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur l'Administrateur Judiciaire d'Ennaki Automobiles portant la mention « Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les investisseurs minoritaires tunisiens » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au Bureau d'Ordre Central au siège d'Ennaki Automobiles, ZI Charguia II BP 129- 1080 Tunis, Tunisie, au plus tard le 31/05/2012 (le cachet de la poste fait foi).
- La date et le lieu de la séance électorale des représentants des investisseurs minoritaires tunisiens seront portés à la connaissance des actionnaires par publication dans le bulletin du Conseil du Marché Financier et dans deux quotidiens l'un en français et l'autre en arabe.
- La liste des candidats, accompagnée des dossiers des candidatures, sera mise à la disposition des actionnaires avant la tenue de la séance électorale.
- Les candidatures seront soumises au vote lors de la séance ci-dessus indiquée.
- Les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter.
- La désignation du représentant des investisseurs minoritaires tunisiens ainsi élu sera entérinée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS -SFBT-

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Le conseil d'administration de la Société Frigorifique et Brasserie de Tunis -SFBT- s'est réuni le mercredi 16 mai 2012 et a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire et une assemblée générale extraordinaire pour le mercredi 20 juin 2012.

L'assemblée générale ordinaire statuera sur la proposition d'un dividende de 0,600 dinar par action et l'assemblée générale extraordinaire sur une augmentation de capital par incorporation d'une partie du « compte spécial d'investissement », à raison de 10 actions nouvelles pour 66 anciennes portant jouissance à compter du 1^{er} juillet 2011.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2012 - AS - 577

— *** —

COMMUNIQUE DE PRESSE

Compagnie Internationale de Leasing-CIL-

Siège social : 16 Av. Jean Jaurès-1001 Tunis.

La Compagnie Internationale de Leasing informe ses actionnaires et le public que son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 mai 2012 a décidé que les dividendes relatifs à l'exercice 2011 seront mis en paiement le 31 mai 2012 à raison de 0,750 Dinars par action.

- Auprès des intermédiaires en bourse et teneurs de comptes dépositaires conformément à la lettre d'instruction n°16 de la STICODEVAM pour les titres qui y sont déposés.
- Au siège de la Compagnie Internationale de Leasing pour les actionnaires non-déposants.

2012 - AS - 578

— *** —

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNINVEST SICAR

Siège social : Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

Conformément à la décision de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 mai 2012, nous avons l'honneur de vous informer que le règlement des dividendes au titre de l'exercice 2011 est prévu le jeudi 31 mai 2012, à raison d'un (1) dinar par action.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2012 - AS - 579

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

La Société ZITOUNA TAKAFUL

Siège social : Immeuble TANOL III, Bloc A, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 mai 2012, la Société ZITOUNA TAKAFUL publie ci-dessous les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société ZITOUNA TAKAFUL a pris connaissance des étapes entreprises pour le transfert du siège social, ainsi que les termes et conditions du contrat de location du nouveau siège social, approuve le transfert du siège social de l'ancienne adresse : Immeuble Tej El Molk, Bloc B, ZI Keireddine 2015 à la nouvelle adresse : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la mise à jour de l'article 4 des statuts de la société comme suit :

« Le siège social de la société est fixé à l'immeuble ZITOUNA TAKAFUL, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis, il peut être transféré en tout autre lieu du territoire tunisien en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

La société peut établir des bureaux ou succursales partout où le conseil d'administration le jugera utile. »

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

La Société ZITOUNA TAKAFUL

Siège social : Immeuble TANOL III, Bloc A, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 mai 2012 à 15h, la Société ZITOUNA TAKAFUL publie ci-dessous les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société ZITOUNA TAKAFUL, après avoir pris connaissance de la correspondance du Ministre des Finances (Président de la Commission nationale de gestion des avoirs et des fonds objets de confiscation ou de récupération en faveur de l'Etat) en date du 06/02/2012, adressée à l'Administrateur Judiciaire de la société ZITOUNA TAKAFUL, décide de désigner comme nouveaux Administrateurs représentants de l'Etat pour un mandat de 3 ans :

- Madame Imen HMILA épouse BANAWAS.
- Monsieur Ahmed HADROUG.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide également de révoquer Monsieur Mohamed Sakher EL MATERI en sa qualité d'administrateur.

Par conséquent la nouvelle composition du Conseil d'Administration de la société ZITOUNA TAKAFUL est comme suit:

- Société Princess Holding
- Banque Zitouna
- Société Portefeuille Invest
- Etat tunisien (1er siège)
- Etat tunisien (2ème siège)
- M. Mahfoudh BAROUNI

Mise aux voix cette résolution est approuvée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix cette résolution est approuvée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

La Société ZITOUNA TAKAFUL

Siège social : Immeuble TANOL III, Bloc A, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 mai 2012 à 11h, la Société ZITOUNA TAKAFUL publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société ZITOUNA TAKAFUL, après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du rapport général des co-commissaires aux comptes pour l'exercice 2011, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2011, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant ressortir un résultat déficitaire de 37 289,146.

Mise aux voix cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, qui s'élève à – 37 289,146 dinars, en résultat reporté.

Mise aux voix cette résolution est approuvée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites conventions telle qu'elles figurent dans le rapport spécial des co-commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution est approuvée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2011.

Mise aux voix, cette résolution est approuvée à l'unanimité

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix cette résolution est approuvée à l'unanimité.

1. Le bilan après affectation du résultat :**ACTIF DU BILAN ARRETE AU 31/12/2011 (exprimé en dinars)**

	31/12/2011			31/12/2010
	Brut	amortissement et provisions	Net	Net
ifs incorporels	213 521,940	1 692,143	211 829,797	
11 Investissements de recherche et développement	195 821,640	384,000	195 437,640	
12 Concessions, brevets, licences, marques	17 700,300	1 308,143	16 392,157	
ctifs corporels d'exploitation	408 309,456	35 262,000	373 047,456	
21 Installations techniques et machines	301 878,708	13 126,000	288 752,708	
22 Autres installation, outillage et mobilier	106 430,748	22 136,000	84 294,748	
acements	12 000 000,000		12 000 000,000	
335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	12 000 000,000		12 000 000,000	
acements représentant les provisions techniques				
érentes aux contrats en unités de compte				
rt des réassurances dans les provisions techniques				
réances	6 648,016		6 648,016	
631 Personnel	4,503		4,503	
632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 643,513		6 643,513	
utres éléments d'actif	3 845 461,128		3 845 461,128	
71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	2 117 097,091		2 117 097,091	
722 Autres charges à répartir	1 582 902,858		1 582 902,858	
731 Intérêts et loyers acquis non échus	145 461,179		145 461,179	
al de l'actif	16 473 940,540	36 954,143	16 436 986,397	

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS ARRETES AU 31/12/2011 (exprimé en dinars)

	2011	2010
1 Capitaux propres	14 962 710,854	
CP1 Capital social ou fonds équivalent	15 000 000,000	
CP5 Résultat reportés	-37 289,146	
Total capitaux propres	14 962 710,854	
Passifs		
1 Autres passifs financiers		
2 Provisions pour autres		
3 Provisions techniques brutes		
4 Provisions techniques de contrats en unités de compte		
5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
6 Autres dettes	1 474 275,543	
PA632 Personnel	48 137,087	
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	114 092,346	
PA64 Crédoiteurs divers	1 312 046,110	
7 Autres passifs		
Total du passif	1 474 275,543	
Total des capitaux propres et du passif	16 436 986,397	

1. L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Report à nouveau	Résultat	Total
Capitaux propres avant affectation	15 000 000,000		-37 289,146	14 962 710,854
affectation résultat 2011		-37 289,146		-37 289,146
Capitaux propres après affectation	15 000 000,000	-37 289,146	0,000	14 962 710,854

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

-CIL-

16 avenue Jean Jaurès -Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2011 la COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2011, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les conventions et opérations spéciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2011 tels qu'ils lui sont présentés. En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2011 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d' Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit:

► Résultat net 2011	:	8.203.155
► Report à nouveau 2010	:	754.145
Total	:	8.957.300
► Réserve légale	:	447.865
► Dotation au fonds social	:	200.000
► Réserves pour		
réinvestissements exonérés	:	4.330.000
Solde à affecter	:	3.979.435
► Bénéfice à distribuer	:	3.750.000
► Report à nouveau	:	229.435

- Suite -

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de 0,750 DT par action.

L'assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes le 31/05/2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les jetons de présence au titre de l'exercice 2011 à 49.000 DT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser aux réserves extraordinaires, la réserve pour risques généraux de 500.000 Dinars.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Salah SOUKI de son poste d'administrateur dans le cadre du respect des dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-06 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Messieurs Skander KAMOUN, Afif BEN YAHIA et Walid ZAHEG en qualité d'Administrateur pour une période de deux ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer la société « DELTA CONSULT », représentée par Monsieur Walid BEN SALAH, en tant que commissaire aux comptes pour la vérification et la certification des états financiers de la société ainsi que les états financiers consolidés pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Million de Dinars (100.000.000 d) et ce avant la date de la tenue de l'A.G.O. statuant sur l'exercice 2012, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

II – Le bilan après affectation de résultat comptable

	31 Décembre	
	2011	2010
ACTIFS		
Caisses et avoirs auprès des banques	5 137 063	4 649 681
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	313 951 899	296 586 926
Portefeuille-titres commercial	500 000	726 424
Portefeuille d'investissement	12 832 658	9 908 210
Valeurs Immobilisées	3 270 161	3 663 891
Autres actifs	3 166 541	5 271 361
TOTAL DES ACTIFS	338 858 321	320 806 493

	31 Décembre	
	2011	2010
PASSIFS		
Dettes envers la clientèle	3 661 185	4 403 367
Emprunts et dettes rattachées	274 191 308	259 558 032
Fournisseurs et comptes rattachés	9 859 435	11 584 228
Autres passifs	8 669 312	6 756 758
TOTAL DES PASSIFS	296 381 239	282 302 384
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	25 000 000	20 000 000
Réserves	17 657 873	17 743 244
Résultats reportés	229 435	760 865
Actions propres	(410 226)	0
Total des capitaux propres	42 477 082	38 504 109
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	338 858 321	320 806 493

III – L'état d'évolution des capitaux propres

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Actions propres	Total
<u>CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>	25 000 000	2 000 000	1 250 000	7 740 000	1 190 008	500 000	754 145	8 203 155	(410 226)	46 227 082
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 Mai 2012		447 865		4 330 000	200 000		3 225 290	(8 203 155)		-
Dividendes							(3 750 000)			(3 750 000)
Reclassement fonds pour risques généraux			500 000			(500 000)				
<u>CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</u>	25 000 000	2 447 865	1 750 000	12 070 000	1 390 008	0	229 435	0	(410 226)	42 477 082

AVIS DES SOCIETES**Prescription quinquennale****BANQUE NATIONALE AGRICOLE
-BNA-**

Siège social : Rue Hédi Nouria - 1001 Tunis

La BANQUE NATIONALE AGRICOLE porte à la connaissance de ses actionnaires que les dividendes relatifs à l'exercice 2006, mis en paiement le 11 juin 2007, seront frappés par la prescription quinquennale à compter du 10 juin 2012.

En conséquence, le coupon N° 61 y afférent, ne sera plus payable à partir de cette date.

2012 - AS - 574**CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS****EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2012-1 »**

La Société TUNISIE LEASING porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'Emprunt Obligataire «TUNISIE LEASING 2012-1» de D. 30 000 000 ouvertes au public le 16 avril 2012, ont été clôturées le **17 mai 2012**.

2012 - AS - 575

AVIS DES SOCIETES

COURBE DES TAUX DU 21 MAI 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,691%		
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,701%	
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,772%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,802%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,843%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,883%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,914%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		3,964%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,005%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,035%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,086%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,115%	1 006,717
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,127%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,179%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013	4,218%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,441%	1 021,606
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,730%	1 049,044
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,864%	1 066,876
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,200%	1 044,101
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,582%		982,119
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,659%	985,982
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,768%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,908%	1 036,044
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,142%		966,349
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,146%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	964,236
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,227%	1 048,576
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,233%		952,639

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	141,006	141,038		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,369	12,372		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,269	1,270		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,320	34,327		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,818	46,830		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	177,136	177,144		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE *	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	596,030	595,108		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	144,513	144,423		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	130,705	130,597		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	120,037	119,996		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	117,865	117,760		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	100,141	100,018		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	151,131	150,776		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	111,239	111,018		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,712	106,771		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 339,751	1 341,335		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 341,366	2 350,559		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	111,253	111,505		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	113,517	113,995		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	125,827	125,858		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 210,901	1 216,847		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	142,226	142,507		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,401	16,439		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 057,864	6 055,905		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 887,734	6 889,572		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,415	2,441		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,991	2,001		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,290	1,302		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	105,015	105,040
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	102,082	102,108
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	102,866	102,892
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	100,071	100,081
33	TUNIS O-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	100,784	100,812
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,215	108,407	108,428
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,772	105,190	105,217
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	101,349	101,378
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	101,688	101,719
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,536	106,850	106,874
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,558	103,826	103,854
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	101,570	101,601
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	103,891	105,163	105,191
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,625	107,945	107,972
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	103,320	103,345
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,845	103,828	103,853
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	100,395	100,420
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,226	105,559	105,586
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,393	103,848	103,880
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	101,238	101,264

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	103,752	104,970	104,997
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,538	103,927	103,958
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	101,778	101,804
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,650	105,833	105,855
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,003	103,241	103,268
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,514	10,629	10,632
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	103,618	104,966	104,995
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	101,226	101,332
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	101,539	102,878	102,945
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	75,581	75,434
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	159,529	160,081
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1 596,860	1 603,317
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,837	114,785
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	115,311	115,305
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	91,299	100,144	100,010
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,750	16,758
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	282,774	282,191
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	44,854	44,876
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 354,600	2 658,912	2 658,651
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	83,289	83,122
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	60,017	59,953
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	101,727	104,060	103,986
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	112,003	116,761	116,636
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	104,614	111,975	111,826
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,729	11,892	11,889
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,678	13,068	13,053
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	-	16,937	17,165	17,132
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	16,905	17,747	17,679
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	13,042	13,053
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,944	10,959
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,628	10,637
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,547	10,553
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	125,099	131,830	131,808
82	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	124,029	131,449	131,282
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	10,196	11,351	11,337
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	126,138	126,010
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	19,772	21,775	21,818
86	FCP AL IMITIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	99,749	99,430
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	100,817	100,509
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	98,052	98,093
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	98,979	99,779	99,962
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	106,970	120,266	121,191
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	146,729	147,604
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,736	11,485	11,404
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	115,406	125,611	125,330
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	115,213	119,956	119,687
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	106,234	106,375
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	106,240	106,509
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	189,323	188,121
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	167,163	165,156
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	145,525	141,879
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 299,875	10 245,611
101	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	222,069	222,933
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	143,865	144,784
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 635,649	1 638,985
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	115,066	116,832
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	99,807	101,822
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	121,206	122,407
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 118,317	10 263,005	10 256,993

* Initialement dénommé FCP AXIS TUNISIE INDICE

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES****GROUPE BANQUE DE TUNISIE**

Siège social : 2, rue de Turquie 1000 Tunis.

Le groupe BANQUE DE TUNISIE –BT-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés, arrêtés au **31 décembre 2011**. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (F.M.B.Z. KPMG TUNISIE) et Fayçal DERBEL (FINOR.).

GROUPE BANQUE DE TUNISIE**Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2011**

(Chiffres en milliers de dinars)

ACTIF	Rubriques	Notes	déc.-11	déc.-10
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT,CCP et TGT		22 159	38 968
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	1	103 694	208 777
AC3	Créances sur la clientèle	2	2 898 083	2 641 987
AC4	Portefeuille titres commercial	3	458 070	361 553
AC5	Portefeuille d'investissement		209 726	180 840
	Placements nets des entreprises d'assurance	4	124 173	100 467
AC6	Valeurs immobilisées nettes		50 776	52 301
AC7	Autres actifs		29 293	36 731
	Part réassureurs dans les provisions techniques des assurances	5	25 210	15 658
	Titres mis en équivalence	6	24 360	23 871
	Ecart d'acquisition net	7	3 970	4 308
Total Actifs			3 949 514	3 665 461

(Chiffres en milliers de dinars)

PASSIF	Rubriques	Notes	déc.-11	déc.-10
PA1	Banque centrale de Tunisie,CCP		0	0
PA2	Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers		342 389	59 791
PA3	Dépôts de la clientèle	8	2 168 782	2 159 601
PA4	Emprunts et ressources spéciales		79 073	104 775
PA5	Autres passifs		108 216	122 187
	Provisions techniques des entreprises d'assurance	9	201 674	173 695
	Sous-Total Passifs		2 900 134	2 620 049

Capitaux propres		Notes	déc.-11	déc.-10
CP1	Capital		112 500	112 500
	(Titre d'auto contrôle)	10	-3 880	-3 897
	Réserves consolidées	11	389 187	350 133
	Résultats consolidés	11	64 759	65 278
	Actions propres			
	Sous-Total capitaux propres		562 566	524 014
	Intérêts minoritaires	11	486 814	521 398
Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires			3 949 514	3 665 461

GROUPE BANQUE DE TUNISIE**Hors Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2011**

(Chiffres en milliers de dinars)

Hors Bilan		Notes	déc.-11	déc.-10
HB1	Cautions, avals et autres garanties données		324 988	214 617
HB2	Crédits documentaires		166 928	130 826
HB3	Actifs donnés en garantie		262 000	0
	Total Passifs éventuels		753 916	345 443
HB4	Engagements de financement donnés		145 087	640 466
	Engagements sur titres		2 388	2 971
	avals, cautions de garanties au titre d'appels d'offres		450	272
	Total engagements donnés		147 925	643 709
HB6	Engagements de financement reçus		61	79 000
HB7	Garanties reçues		1 476 860	1 303 453
	Avals, cautions de garantie sur convention de portage		0	265
	Engagements hypothécaire sur prêts octroyés		498	569
	Total engagements reçus		1 477 419	1 383 287

GROUPE BANQUE DE TUNISIE**Compte de résultat consolidé pour la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011**

(Chiffres en milliers de dinars)

<u>Rubriques</u>		<u>Notes</u>	<u>déc.-11</u>	<u>déc.-10</u>
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés		175 785	164 513
PR2	Commissions - Produits		29 841	29 086
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		29 140	27 359
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement		10 181	7 001
	Total produits d'exploitation		244 947	227 959
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées		71 379	57 909
CH2	Commissions encourues		1 132	583
CH3	Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		32	0
	Total charges d'exploitation		72 543	58 492
	Marge nette des activités d'assurance	13	7 730	9 922
<u>Produit net bancaire</u>			<u>180 134</u>	<u>179 389</u>
PR5/CH4	Dotations aux provisions sur créances et passif		39 474	39 403
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		-595	1 435
PR7	Autres produits d'exploitation		-1 745	-872
CH6	Frais de personnel		30 047	26 369
CH7	Charges générales d'exploitation		10 055	11 362
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations		6 581	6 093
<u>Résultat d'exploitation</u>			<u>96 317</u>	<u>95 599</u>
	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	12	1 724	3 563
PR8/CH9	Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		-253	-242
<u>Résultat courant avant impôt</u>			<u>98 294</u>	<u>99 404</u>
CH11	Impôts sur les sociétés		11 936	11 338
	Amortissement des écarts d'acquisition	7	339	339
<u>Résultat des activités ordinaires</u>			<u>86 019</u>	<u>87 727</u>
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		0	0
<u>Résultat net</u>			<u>86 019</u>	<u>87 727</u>
	Intérêts minoritaires	11	21 260	22 449
<u>Résultat net, part groupe</u>			<u>64 759</u>	<u>65 278</u>
<i>Résultat net, part groupe par action (En dinars)</i>			<i>0,596</i>	<i>0,601</i>

GROUPE BANQUE DE TUNISIE**Etat des flux de trésorerie consolidés pour la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011**

(Chiffres en milliers de dinars)

	Notes	Déc - 2011	Déc - 2010
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		219 367	207 980
Charges d'exploitation bancaire décaissés		-84 480	-66 106
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		259 555	-31 018
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-265 635	-525 313
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		-17 344	523 772
Titres de placement		-136 149	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-48 822	-34 554
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-36 199	-18 247
Impôt sur les bénéfices		-6 144	-21 716
Flux d'exploitation autres secteurs financiers		36 453	33 617
Flux d'exploitation autres secteurs non financiers		607	78
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE (PROVENANT DES) AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION		-78 791	68 493
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		11 860	10 175
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		15 238	124
Acquisition/ cession sur immobilisations		-4 293	-8 271
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		22 805	2 028
Activités de financement			
Emission d'actions		-38 311	-28 552
Emissions d'emprunts		-3 186	3 000
Remboursements d'emprunts		-12	-212
Augmentation/diminution ressources spéciales		-25 323	-24 700
Dividendes versés		-55 270	-63 926
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		-122 102	-114 390
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-91	-4
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-178 180	-43 873
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	14	186 956	230 829
<i>Dont trésorerie chez la BT</i>		1 898	2 158
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		8 776	186 956
<i>Trésorerie groupe chez la Banque de tunisie</i>		2 546	1 898

GROUPE BANQUE DE TUNISIE

**NOTES ANNEXES
AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2011**

1. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2011 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001, relative aux règles de consolidation des entreprises.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur bancaire. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque de Tunisie et des sociétés tunisiennes composant le groupe Banque de Tunisie. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Banque de Tunisie.

2. Principes, optique et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Banque de Tunisie et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Le résultat consolidé est déterminé selon une optique qui favorise les intérêts du groupe. A cet effet, l'élimination des opérations intragroupe affecte la part du groupe selon le pourcentage d'intérêts dans la société contrepartie.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

2.1 Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors-bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

2.2 Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun accord par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

2.3 Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.

3. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

3.1 Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors-bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

3.2 Comptabilisation de l'impôt

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

3.3 Intégration globale des compagnies d'assurances

Le Groupe applique les dispositions de la loi n° 96-112 relative aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurances consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants, qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

3.3.1 Placements nets des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent :

Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition en sus des frais d'acquisition et impôts, et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique estimée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Le groupe Banque de Tunisie reclasse les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes du bilan consolidé.

3.3.2 Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

3.3.3 Marge nette des activités d'assurance

Le classement bancaire par nature des charges et des produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance.

La rubrique "Marge nette des activités d'assurance" est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques, et élimination des éléments intra-groupe :

Les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions et les produits nets des placements alloués.

4. Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

4.1 Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de trois mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières".

4.2 Titres de Placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à trois mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

4.3 Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. En vertu du principe de prudence, les plus-values sur titres d'investissement ne sont pas constatées dans le résultat de l'exercice.

5. Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, étaient applicables.

En 2011, et suite aux événements post-révolution qu'a connus le pays, ces règles ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus.

A ce titre, l'encours total des engagements (bilan et hors bilan) des clients ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la dite circulaire et ayant été maintenus parmi les actifs courants et

ceux nécessitant un suivi particulier, s'élève au 31 décembre 2011 à 323.878 mille dinars dont 59.182 mille dinars d'encours rééchelonné ou restructuré.

Parallèlement, et en application de la Circulaire aux établissements de crédit n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 02 mars 2012, relatives à la constitution des « provisions collectives », la Banque de Tunisie a constitué des « provisions collectives » en couverture des risques latents sur les créances classées 0 et 1 pour un montant de 28.545 mille dinars. Ces provisions sont constituées par prélèvement sur le résultat de l'exercice.

Périmètre de consolidation

Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2011	2010	2011	2010
Activité Bancaire				
BANQUE DE TUNISIE	100,00%	100,00%	98,37%	98,36%
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE « GPT SICAF »	99,99%	99,99%	53,05%	53,04%
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	54,98%	54,98%	46,72%	46,63%
SICAV CROISSANCE	60,55%	56,10%	36,82%	33,80%
SICAV RENDEMENT (1)	4,80%	5,26%	2,77%	2,97%
Intermédiation en bourse				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS « SBT »	99,99%	99,99%	97,91%	97,89%
Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE « GIT SA »	99,98%	99,98%	93,00%	92,99%
GENERALE D'INVESTISSEMENT DE TUNIS « GIT SARL »	100,00%	100,00%	92,82%	92,81%
Investissement et financement des projets				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,97%	98,34%	98,31%
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	50,52%	40,66%	49,70%	39,99%
Location de terrains et d'immeubles				
LA FONCIERE DES OLIVIERS	81,46%	81,46%	56,81%	56,80%
Assurance				
ASTREE Assurance	58,29%	58,29%	53,05%	53,04%

(1) La société SICAV RENDEMENT est sous contrôle exclusif du groupe malgré un droit de vote faible (Majorité dans le conseil d'administration)

Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2011	2010	2011	2010
Promotions Touristique				
SPFT CARTHAGO (2)	40,91%	40,91%	35,30%	35,30%
Location de terrains et d'immeubles				
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	30,00%	30,00%	28,32%	28,32%

(2) La société CARTHAGO est mise en équivalence malgré un % de contrôle > 40 % vu que la banque n'entend pas prendre le contrôle de cette société. Elle est présumée faire partie du groupe CLUB MED

Participations supérieures à 20 % non incluses dans le périmètre de consolidation

	Tx de détention directe	Motif d'exclusion
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE	30,00%	Insignifiante par rapport au groupe
DIRECT PHONE SERVICE	24,91%	Simple participation, pas d'influence
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENT IID	24,80%	Simple participation, pas d'influence
SICOAC	23,27%	Pas d'influence notable, Contrôle exclusif groupe PEI

Notes sur le Bilan

Note 1

AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers

(Chiffres en milliers de dinars)

	<u>Intégration</u>	<u>Elimination</u>	<u>déc.-11</u>	<u>déc.-10</u>
Secteur Financier	333 414	-229 720	103 694	208 777
Autres secteurs	8	-8	0	0
	333 422	-229 728	103 694	208 777

Ce poste comprend :

- Les avoirs et les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires tels que définis par les textes en vigueur régissant l'activité bancaire y compris les créances matérialisées par des titres du marché interbancaire.
- Les avoirs et les créances liées à des prêts et avances détenus sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

Les soldes intégrés dans ce poste ont subi l'effet des éliminations intragroupe pour 229.728 mille dinars.

Note 2

AC3 Créances sur la clientèle

(Chiffres en milliers de dinars)

	<u>Intégration</u>	<u>Elimination</u>	<u>déc.-11</u>	<u>déc.-10</u>
Secteur Financier	2 897 393	-176	2 897 217	2 641 184
Autres secteurs	866	0	866	803
	2 898 259	-176	2 898 083	2 641 987

Ce poste comprend les créances, liées à des prêts ou avances (Principal et intérêts courus), détenues sur des agents économiques nationaux ou étrangers autres que les établissements bancaires et financiers.

Les soldes intégrés dans ce poste ont subi l'effet des éliminations intragroupe pour un montant de 176 mille dinars.

Note 3**AC4 Portefeuille Commercial**

(Chiffres en milliers de dinars)

	Intégration	Elimination	déc.-11	déc.-10
Secteur Financier	456 213	0	456 213	359 347
Autres secteurs	1 857	0	1 857	2 206
	458 070	0	458 070	361 553

Ce poste comprend :

- Les titres de transaction: les titres négociables sur un marché liquide, qui sont détenus par l'établissement bancaire avec l'intention de les vendre dans un avenir très proche, qu'ils soient à revenu fixe ou variable.
- Les titres de placement: les titres, qu'ils soient à revenu fixe ou variable, qui ne sont classés ni dans la catégorie des titres de transaction, ni dans la catégorie des titres du portefeuille d'investissement, ainsi que les revenus courus et non échus qui leur sont rattachés.

Note 4**Placements nets des entreprises d'assurance**

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc.-11	déc.-10
Terrains, constructions et actions dans des sociétés immobilières non cotées		
Terrains et constructions d'exploitation	2 059	2 146
Terrains et constructions hors exploitation	3 944	4 089
Parts & actions de sociétés immobilières non cotées	690	690
<i>Sous-Total</i>	<i>6 693</i>	<i>6 925</i>
Placements dans les entreprises liées et participations	30 488	30 488
Autres placements financiers		
Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP	57 069	56 278
Obligations et autres titres à revenu fixe	86 074	61 920
Prêts hypothécaires	498	569
Autres prêts	354	364
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	66 020	64 675
<i>Sous-Total</i>	<i>210 015</i>	<i>183 806</i>
Total	247 196	221 219
Effets des reclassements et éliminations	-75 162	-72 533
Effets des répartitions des capitaux propres	-47 861	-48 219
Placements nets	124 173	100 467

Les comptes des placements des sociétés d'assurance sont présentés conformément aux dispositions de la norme sectorielle 26 « Présentation des états financiers des entreprises d'assurance et

réassurance ». Les retraitements opérés sur ces comptes consistent à reclasser les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes et à opérer la répartition des capitaux des sociétés filiales sur les titres intégrés dans cette rubrique.

Note 5

Part des réassureurs dans les provisions techniques

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc.-11	déc.-10
Provisions pour primes non acquises	7 515	5 921
Provisions pour sinistres Vie	45	0
Provisions pour sinistres Non Vie	16 453	8 881
Provision pour participation aux bénéfices	0	0
Autres Provisions techniques non Vie	1 197	856
Total	25 210	15 658

Il s'agit de l'ensemble des quotes parts attribuées par les sociétés d'assurance aux réassureurs dans les provisions évaluées par ces entreprises et suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges, provisions pour dépréciation.

Note 6

Titres mis en équivalence

(Chiffres en Milliers de dinars)

Valeur des titres mis en équivalence	% Ints	déc.-11	déc.-10
CARTHAGO	35,30%	22 627	21 965
SPCB	28,32%	1 733	1 906
Effets des opérations réciproques		-	-
Titres mis en équivalence		24 360	23 871
Contribution aux réserves consolidées		6 059	3 734
Contribution aux résultat consolidé		1 724	3 563

La consolidation par mise en équivalence intervient lorsque la société mère exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière de sa filiale. L'influence notable est présumée lorsqu'une société dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale au cinquième (20%) des droits de vote de cette entreprise. La mise en équivalence consiste alors à substituer à la valeur comptable des actions de la filiale détenues par la société mère, la part correspondante dans les capitaux propres de la filiale (résultat compris).

Le groupe Banque de Tunisie consolide par mise en équivalence les entités

- CARTHAGO
- POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE

Les opérations intra-groupe symétriques (sans incidence sur le résultat consolidé) ne font pas l'objet d'élimination.

Note 7**Traitement des écarts d'acquisition**

(Chiffres en Milliers de dinars)

	2 011				2010	
	Ecart Total		Part Groupe		Part Groupe	
	Ec.Eval	GW	Ec.Eval	GW	Ec.Eval	GW
FOSA	247	301	173	160	173	160
ASTREE	0	5 049	0	4 545	0	4 543
PLAC.TUNISIE	0	560	0	551	0	551
CARTHAGO	0	2 093	0	1 533	0	1 532
	247	8 003	173	6 789	173	6 786

	2 011				2010
	Traitement GW				
	Tx	Cumuls	Dots	VCN	VCN
FOSA	5,00%	96	8	56	64
ASTREE	5,00%	1 391	227	2 927	3 153
PLAC.TUNISIE	5,00%	127	28	396	423
CARTHAGO	5,00%	866	76	591	668
		2 480	339	3 970	4 308

Note 8**PA3 Dépôts de la clientèle**

(Chiffres en milliers de dinars)

	Intégration	Elimination	déc.-11	déc.-10
Secteur Financier	2 401 451	-232 669	2 168 782	2 159 601
	2 401 451	-232 669	2 168 782	2 159 601

Ce poste comprend les dépôts de la clientèle autre que les établissements bancaires, qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire.

Les soldes des opérations réciproques est de 232 669 mille dinars et consistent dans l'élimination des soldes des comptes à vue des sociétés du groupe.

Note 9**Provisions techniques brutes**

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc.-11	déc.-10
Provisions pour primes non acquises Non Vie	22 204	21 203
Provisions pour primes non acquises Vie	0	0
Provisions d'assurances Vie	80 302	66 906
Provisions pour sinistres Vie	1 888	1 606
Provisions pour sinistres Non Vie	90 490	79 177
Provisions pour Participation aux Bénéfices Vie	1 101	755
Provisions pour participation aux bénéfices Non Vie	1 020	712
Provisions pour égalisation et équilibrage non Vie	241	401
Autres provisions techniques Vie	654	621
Autres provisions techniques Non Vie	3 774	2 314
Total	201 674	173 695

Il s'agit de l'ensemble des provisions évaluées par les entreprises d'assurance et/ou de réassurance suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation.

Note 10**Titres d'auto contrôle**

(Chiffres en milliers de dinars)

	2011				2010
	% Détenion	Coût des Titres	Valeur Nominale	% Intérêts	% Intérêts
es d'autoContrôle					
Astrée	2,67%	4 790	3 001	53,05%	53,04%
GPT	0,61%	4 808	686	53,05%	53,04%
Git SA	0,03%	355	32	93,01%	92,99%
PT	0,03%	438	35	46,77%	46,63%
SicavCr	0,11%	814	126	36,82%	33,80%
		11 205	3 880		
ionnaires BT					
BT	96,55%	108 620	108 620	98,37%	98,36%

Les titres d'autocontrôle représentent la part de capital dans la société mère détenue par les sociétés du groupe. Ces titres ne confèrent pas de contrôle à la société mère et font l'objet d'une élimination pour le calcul du pourcentage d'intérêts.

Note 11**Note sur les capitaux propres**

	<u>Secteur Financier</u>	<u>Autres Secteurs</u>	(Chiffres en milliers de dinars)	
			<u>déc.-11</u>	<u>déc.-10</u>
Capital	112 500	0	112 500	112 500
Actions d'Auto Contrôle (1)	-3 880	0	-3 880	-3 897
Actions Propres	0	0	0	0
Contributions aux réserves consolidées	381 789	7 398	389 187	350 133
<i>Contributions au résultat consolidé</i>	62 873	1 886	64 759	65 278
Sociétés par intégration	62 873	162	63 035	61 715
Titres mis en équivalence		1 724	1 724	3 563
<i>Intérêts Minoritaires</i>	489 907	-3 093	486 814	521 398
Réserves Hors Groupe	-4 950	136	-4 814	-4 635
Résultat Hors Groupe	21 210	50	21 260	22 449
Quote-part titres hors groupe	473 647	-3 279	470 368	503 584

(1) Les actions d'auto contrôle constituent les titres détenus par les sociétés du groupe sur la société mère. Ces titres ne contribuent pas aux réserves consolidées.

Note sur l'état de résultat

Note 12

Analyse sectorielle du résultat consolidé

(Chiffres en Milliers de dinars)

Secteur Financier					Autres secteurs			
Activité Bancaire	Assurance	Gestion de portefeuille de valeurs mobilières	Autres		Immobilière	Promotion Touristique	déc.-11	déc.-10
Quote-Part dans les sociétés intégrées globalement								
BT	56 343						56 343	54 540
ASTREE		4 101					4 101	5 262
FOSA					54		54	52
GITSA					105		105	199
GITSARL					4		4	9
GPT			81				81	-68
PT			1 057				1 057	769
SBT				400			400	275
BT SICAR				78			78	-44
SPPI				83			83	-79
SVCR			309				309	326
SVRD			420				420	474
Total	56 343	4 101	1 867	561	163	0	63 035	61 715
Quote-Part dans les sociétés mises en équivalence								
CARTHAGO						1 897	1 897	3 563
SPCB					-173		-173	0
Total	0	0	0	0	-173	1 897	1 724	3 563
Total Résultat	56 343	4 101	1 867	561	-10	1 897	64 759	65 278

Note 13**Marge nette des activités d'assurance**

(Chiffres en Milliers de dinars)

	déc.-11	déc.-10
Résultat Technique de l'Assurance Non Vie	8 286	13 501
Résultat Technique de l'Assurance Vie	3 474	2 002
Résultat technique	11 760	15 503
Produits des placements Assurance Non Vie	10 987	10 557
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	-1 066	-1 210
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	-6 216	-5 952
Autres produits non techniques	142	162
Autres charges non techniques	0	0
Impôts sur le Résultat	-2 389	-2 970
Marge intégrable	13 218	16 090
Elimination des opérations intra-Groupe	-5 488	-6 168
Marge nette des entreprises d'assurance	7 730	9 922

L'état de résultat des sociétés d'assurance a été totalement intégré dans une seule rubrique au niveau de l'état de résultat consolidé – Marge nette des activités d'assurance. Toutes les opérations réciproques s'y rattachant ont été éliminées sur cette marge.

Note sur l'état des flux de trésorerie**Note 14****Flux de trésorerie consolidé**

(Chiffres en Milliers de dinars)

	Var Trésorerie Filiales	BT	Secteur Financier	Autres Secteurs	déc.-11	déc.-10
Activités d'exploitation						
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle	-648	-16 696			-17 344	523 772
Trésorerie groupe						
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de			-91	0	-91	-4
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de	-648	-180 693	3 155	7	-178 180	-43 873
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		185 577	3 276	1	186 956	230 829
<i>Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie</i>			1 897	1	1 898	2 158
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		4 884	6 431	8	8 776	186 956
<i>Trésorerie groupe chez la Banque de Tunisie</i>			2 545	1	2 546	1 898

La préparation de l'état des flux de trésorerie consolidé consiste à cumuler les différents états des sociétés intégrées globalement et à procéder à l'élimination des opérations réciproques les plus significatives.

Les sociétés agissant dans le secteur des OPCVM ne disposent pas d'un état des flux de trésorerie. A cet effet, un tableau des flux a été calculé, conformément à la norme générale.

La situation de la trésorerie de début et de fin de période des comptes bancaires ouverts chez la BT est mentionnée en marge. La variation de ces comptes a été éliminée par la variation de la rubrique dépôts et retraits de la clientèle.

Note 15**Vérification approfondie de la situation fiscale de la Banque de Tunisie**

Au cours de l'exercice 2011, la Banque de Tunisie a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2007.

Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la banque en Décembre 2011, comportant des chefs de redressement de 11.321 mille dinars en principal et 6.646 mille dinars de pénalités.

La Banque de Tunisie a répondu à la notification des résultats de la vérification fiscale conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux. Toutefois, l'administration n'a pas encore donné de suite à la réponse de la banque. A ce titre, une provision de 2.000 KDT, a été constituée au cours de l'exercice 2011.

Note 16**Evènements postérieurs**

La Banque de Tunisie a reçu le 5 janvier 2012 un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2010.

Jusqu'à l'arrêté de ces états financiers, les travaux de vérification sont en cours et aucune notification n'a été adressée à la banque.

***RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2011***



Les Jardins du Lac,
B.P N° 317 Publiposte Les Berges du Lac, Rue Lac Echkel
1053 Tunis.
Tel: 216 71 194 344
Fax: 216 71 194 320
E-mail : fmbz@kpmg.com.tn



Immeuble I.C.C – Tour des
bureaux – Centre urbain nord
– 1082 – Tunis - TUNISIE

Tél (T.G) : 70 728 450 – Fax : 70 728

*Messieurs les Actionnaires de la
Banque de Tunisie "B.T."*

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 26 Mai 2009, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe Banque de Tunisie « BT » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 3.949.514 mille dinars et un bénéfice consolidé de 64.759 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe Banque de Tunisie « BT », comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidé, et des notes consolidées contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- . Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidé, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à

l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés du Groupe Banque de Tunisie « BT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe au 31 Décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Paragraphes d'observations

Nous attirons votre attention sur les notes aux états financiers n° 5 et 15 qui décrivent respectivement ce qui suit :

- En 2011, et suite aux évènements post révolution qu'a connus le pays, les règles de provisionnement édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991 ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des évènements survenus, et la circulaire n° 2012-02 du 11 Janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 Mars 2012, relatives à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures. En application des nouvelles dispositions, les engagements des entreprises ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitant un suivi particulier. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs.

L'application de la circulaire n° 2012-02 a eu pour effet de prélever sur le résultat de l'exercice 2011, des provisions dites « collectives » de 28.545 mille dinars.

- Au cours de l'exercice 2011, la banque a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2007.

Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la banque en Décembre 2011, comportant des chefs de redressement de 11.321 mille dinars en principal et 6.646 mille dinars de pénalités.

La banque a répondu aux résultats de la vérification fiscale conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux et a estimé le risque réel encouru à 2.000 mille dinars, ayant fait l'objet de provision.

Dans la mesure où l'administration fiscale n'a pas donné de suite jusqu'à la date du présent rapport à la réponse de la banque, l'impact définitif de cette situation ne peut être déterminé.

- La banque a reçu le 5 Janvier 2012, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1^{er} Janvier 2008 au 31 Décembre 2010.

Jusqu'à la date du présent rapport, les travaux de vérification sont en cours et aucune notification n'a été adressée à la banque. De ce fait aucune estimation du risque éventuel ne peut être faite.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant les questions précitées.

5- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2011.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus.

Tunis, le 10 Mai 2012

Les Commissaires Aux Comptes

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

FINOR

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Fayçal DERBEL

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2012****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE
L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2012.**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêté au 31 Mars 2012.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Mars 2012, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1- Le portefeuille titre de la société «ATTIJARI PLACEMENTS SICAV» représente 88,43 % de son actif, ce qui est supérieur au seuil maximal de 80 % prévu par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

2- La société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » emploie 12,17 % de son actif en titres émis par « ATTIJARI BANK », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, en matière de composition du portefeuille et du niveau de placements émis ou avalisés par un même établissement.

3- « ATTIJARI BANK » détient 88,88 % du capital de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » qui de son côté détient 93 753 actions de la dite banque. Cette situation constitue un cas de participation croisée qui n'est pas en conformité avec les dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales, qui stipule qu'une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent. A ce titre, le Conseil du Marché Financier a adressé à la société « ATTIJARI GESTION », gestionnaire de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV », une lettre en vue de régulariser sans délai cette situation conformément à la réglementation en vigueur.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des observations citées ci-dessus sur la composition de l'actif, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêtés au 31 Mars 2012, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Mars 2012.

Tunis, le 30 Avril 2012

**PI CMC – DFK International
Wadii TRABELSI**

BILAN
arrêté au 31/03/2012
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/03/2012</u>	<u>31/03/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	11 389 312	11 906 524	11 774 913
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		10 728 359	9 948 675	10 233 317
b - Obligations et Valeurs assimilées		660 953	1 957 849	1 541 597
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 489 750	3 518 775	555 491
a - Placements monétaires		-	-	-
b - Disponibilités	3-10	1 489 750	3 518 775	555 491
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		12 879 062	15 425 298	12 330 405
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	32 602	65 292	40 837
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	102 833	100 645	95 819
TOTAL PASSIF		135 435	165 936	136 656
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-4	12 586 766	14 946 159	12 007 632
CP 2 - Sommes distribuables	3-5	156 861	313 203	186 117
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		186 117	337 191	2
b - Sommes distribuables de l'exercice	-	29 256	23 988	186 115
ACTIF NET		12 743 627	15 259 362	12 193 749
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 879 062	15 425 298	12 330 405

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31/03/2012
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2012 au 31/03/2012	Période du 01/01/2011 au 31/03/2011	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	9 723	22 006	430 724
a - Dividendes		-	-	350 438
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		9 723	22 006	80 286
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-3	705	1 352	- 1 787
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 428	23 358	428 937
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	- 30 692	- 37 954	- 151 178
REVENU NET DES PLACEMENTS		- 20 265	- 14 596	277 759
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	- 8 994	- 9 485	- 38 944
RESULTAT D'EXPLOITATION		- 29 259	- 24 081	238 815
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		3	93	- 52 700
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		- 29 256	- 23 988	186 115
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		- 3	- 93	52 700
* Variation des +/- values potentielles sur titres		283 842	- 1 547 019	- 1 012 538
* +/- values réalisées sur cession des titres		298 562	178 226	119 217
* Frais de négociation		- 3 568	- 4 149	- 4 745
RESULTAT NET DE LA PERIODE		549 577	- 1 397 023	- 659 251

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 31/03/2012
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/01/2012 au 31/03/2012	Période du 01/01/2011 au 31/03/2011	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>			
<u>des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	- 29 259	- 24 081	238 815
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	283 842	- 1 547 019	- 1 012 538
c - +/- values réalisées sur cession de titres	298 562	178 226	119 217
d - Frais de négociation de titres	- 3 568	- 4 149	- 4 745
	-	-	- 336 463
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>			
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	114 369	2 026 731	2 033 598
* Capital	78 000	1 415 000	1 420 000
* Régularisation des sommes non distrib.	34 656	568 302	570 099
* Régularisations des sommes distrib.	1 712	43 428	43 499
* Droits d'entrée	-	-	-
b - Rachats	- 114 067	- 2 074 094	- 5 547 884
* Capital	- 78 000	- 1 415 000	- 3 790 000
* Régularisation des sommes non distrib.	- 34 358	- 615 759	- 1 660 959
* Régularisation des sommes distrib.	- 1 709	- 43 335	- 96 925
* Droits de sortie	-	-	-
c - Régularisation charges capitalisées	-	-	-
d - Régularisation des sommes distribuables	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	549 879	- 1 444 386	- 4 510 000
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	12 193 749	16 703 748	16 703 748
b - En fin de période	12 743 627	15 259 362	12 193 749
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	8 310	10 680	10 680
b - En fin de période	8 310	10 680	8 310
VALEUR LIQUIDATIVE	1 533,529	1 428,779	1 467,358
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	4,51%	-8,65%	-4,16%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**Arrêtés au 31/03/2012***(Unité en Dinars Tunisiens)***1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2012, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/03/2012, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2012, ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2012, à 11 389 312 Dinars contre 11 906 524 Dinars au 31/03/2011, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
<i>Coût d'acquisition</i>	8 393 751	9 709 710	9 039 870
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	7 701 673	7 123 439	7 036 883
- Titres OPCVM	52 078	668 951	505 667
- Obligations et valeurs assimilées	640 000	1 917 320	1 497 320
<i>Plus ou moins values potentielles</i>	2 974 608	2 156 285	2 690 766
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	2 971 387	2 151 258	2 686 637
- Titres OPCVM	3 221	5 027	4129
- Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
<i>Intérêts courus sur Obligations et valeurs</i>	20 953	40 529	44 277
Total	11 389 312	11 906 524	11 774 913

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 9 723 Dinars pour la période allant du 01/01/2012 au 31/03/2012, contre un montant de 22 006 Dinars du 01/01/2011 au 31/03/2011, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
-Revenus des actions et valeurs assimilées	-	-	205 472
- Revenus des Titres OPCVM	-	-	144 966
- Revenus des Obligations	9 723	22 006	80 286
Total	9 723	22 006	430 724

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/01/2012 au 31/03/2012, à 705 Dinars contre 1 352 Dinars du 01/01/2011 au 31/03/2011, et représentent le montant des intérêts courus sur le compte courant et les intérêts sur les placements à terme.

Libellé	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
- Intérêts/ Compte courant	705	1 352	(1787)
Total	705	1 352	(1 787)

3-4 Note sur le capital**Capital au 31/12/2011**

- Montant	12 007 632
-----------	------------

- Nombre de titres	8 310
--------------------	-------

- Nombre d'actionnaires	13
-------------------------	----

Souscriptions réalisées

- Montant	112 656
-----------	---------

- Nombre de titres	78
--------------------	----

- Nombre d'actionnaires nouveaux	1
----------------------------------	---

Rachats effectués

- Montant	(112 358)
-----------	-----------

- Nombre de titres	78
--------------------	----

- Nombre d'actionnaires sortants	1
----------------------------------	---

Autres effets sur le capital

- Variation des plus et moins values potentielles	283 842
---	---------

- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	298 562
--	---------

- Frais de négociation	(3 568)
------------------------	---------

Capital au 31/03/2012

- Montant	12 586 766
-----------	------------

- Nombre de titres	8 310
--------------------	-------

- Nombre d'actionnaires	13
-------------------------	----

3- 5 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes au résultat distribuable de l'exercice 2012, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
-Sommes distribuables de l'exercice	(29 256)	(23 988)	186 115
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	186 117	337 191	2
Total	156 861	313 203	186 117

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Souscription	Régul. Rachat	Total
-Sommes distribuables de l'exercice en cours	(29 259)	(35)	38	(29 256)
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	186 117	1 747	(1 747)	186 117
Total	156 858	1 712	(1 709)	156 861

3- 6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2012 à 32 602 Dinars contre 65 292 Dinars au 31/03/2011, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
- Gestionnaire	15 346	18 977	19 463
- Dépositaire	17 256	46 315	21 374
Total	32 602	65 292	40 837

3- 7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2012, à 102 833 Dinars contre un solde de 100 645 Dinars au 31/03/2011, détaillé comme suit :

Libellé	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	14 984	16 099	12 000
- Dividende à payer exercice 1995	67	67	67
- Dividende à payer exercice 1996	13 230	13 230	13 230
- Dividende à payer exercice 1997	3 828	3 828	3 828
- Dividende à payer exercice 1998	3 159	3 159	3 159
- Dividende à payer exercice 1999	3 585	3 585	3 585
- Dividende à payer exercice 2000	66	66	66
- Dividende à payer exercice 2001	69	69	69
- Dividende à payer exercice 2002	1 078	1 078	1 078
- Dividende à payer exercice 2003	633	633	633
- Dividende à payer exercice 2004	6 210	6 210	6 210
- Dividende à payer exercice 2005	851	851	851
- Dividende à payer exercice 2006	338	338	338
- Dividende à payer exercice 2007	3 375	3 375	3 375
- Dividende à payer exercice 2008	134	134	134
- Dividende à payer exercice 2009	133	133	133
- Dividende à payer exercice 2010	221	-	221

- CMF à payer	1 067	1 279	1 297
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	33 191	33 031	31 975
- TCL à régulariser	13 477	13 477	13 477
- Etat RS à payer	3 137	-	93
Total	102 833	100 645	95 819

3- 8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2012 au 31/03/2012, à 30 692 Dinars contre 37 954 Dinars pour la même période en 2011, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
- Rémunération du gestionnaire	15 346	18 977	75 589
- Rémunération du dépositaire	15 346	18 977	75 589
Total	30 692	37 954	151 178

3- 9 Note sur les autres charges

Les autres charges allant du 01/01/2012 au 31/03/2012, s'élèvent à 8 994 Dinars, contre 9 485 Dinars du 01/01/2011 au 31/03/2011, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	2 486	2 466	12 405
- Redevance CMF	3 069	3 795	15 118
- Frais de publicité et publications	2 985	2 959	10 000
- Autres charges	21	4	19
- TCL	433	261	1 402
Total	8 994	9 485	38 944

3-10 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2012, à 1 489 750 Dinars contre 3 518 775 Dinars au 31/03/2011, et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
- Avoirs en banque	159 649	241 957	40 459
- Sommes à l'encaissement (*)	1 329 604	3 268 584	3 953 481
- Sommes à régler	(212)	(9 238)	(3 438 671)
- Ecart sur intérêts courus /TCN	709	17 472	222
Total	1 489 750	3 518 775	555 491

(*) Correspond principalement au rachat de RACHAT 12690 AOS DU 30-03-2012

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « ATTIJARI GESTION». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires de «ATTIJARI GESTION» au 31/03/2012, s'élèvent à 15 346 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « ATTIJARI BANK ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires de « ATTIJARI BANK » au 31/03/2012, s'élèvent à 15 346 Dinars TTC.

PORTEFEUILLE AU 31/03/2012 (Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 31/03/2012	%Actif	%Actif Net	%Capital Emis
Actions & Valeurs assimilées		7 701 673	10 673 060	82,87%	83,75%	10,65%
ADWYA	50 000	234 785	383 400	2,98%	3,01%	2,78%
AMEN BANK	1 000	33 019	73 005	0,57%	0,57%	0,01%
ARAB TUNISIAN BANK	65 368	247 074	378 089	2,94%	2,97%	0,07%
ASSAD	16 565	130 506	183 971	1,43%	1,44%	0,14%
ATL	23 102	84 311	115 487	0,90%	0,91%	0,14%
ATTIJARI BANK	93 753	1 593 343	1 567 831	12,17%	12,30%	0,24%
ATTIJARI LEASING	31 699	692 886	1 230 143	9,55%	9,65%	1,49%
BANQUE DE TUNISIE	65 000	428 473	719 745	5,59%	5,65%	0,06%
BIAT	4 748	299 191	338 794	2,63%	2,66%	0,03%
BNA	20 000	232 228	223 140	1,73%	1,75%	0,06%
BTE ADP	6 601	158 698	198 096	1,54%	1,55%	0,66%
CIL	17 442	91 212	313 119	2,43%	2,46%	0,35%
CIMENT DE BIZERTE	6 800	78 200	53 856	0,42%	0,42%	0,02%
ELECTROSTAR	11 211	166 185	71 560	0,56%	0,56%	0,64%
ENNAKL	69 373	869 471	717 733	5,57%	5,63%	0,23%
ESSOUKNA	14 000	70 835	148 330	1,15%	1,16%	0,47%
GIF FILTER	38 307	104 405	249 953	1,94%	1,96%	0,46%
MONOPRIX	28 294	573 487	991 818	7,70%	7,78%	0,20%
POULINA GROUP HOLDING	8 100	44 625	63 310	0,49%	0,50%	0,00%
SERVICOM	2 000	6 500	24 050	0,19%	0,19%	0,08%
SFBT	27 460	289 283	401 410	3,12%	3,15%	0,04%
SIMPAR	5 425	136 356	405 161	3,15%	3,18%	0,68%
SIPHAT	1 000	23 204	13 600	0,11%	0,11%	0,06%
SITS	57 000	145 919	211 128	1,64%	1,66%	0,44%
SOMOCER	27 500	58 285	70 730	0,55%	0,56%	0,10%
SPDIT	23 970	149 310	189 291	1,47%	1,49%	0,09%
STB	1 500	18 643	14 243	0,11%	0,11%	0,01%
TELNET HOLDING	6 845	39 701	59 093	0,46%	0,46%	0,06%
TUNINVEST	5 000	34 500	55 150	0,43%	0,43%	0,52%

TUNIS RE	14 750	103 250	168 268	1,31%	1,32%	0,16%
TUNISIE LEASING	18 314	340 656	487 592	3,79%	3,83%	0,26%
TUNISIE PROFILE	23 622	81 808	155 338	1,21%	1,22%	0,06%
UBCI	7 017	115 038	369 038	2,87%	2,90%	0,05%
UIB	1 500	26 285	27 590	0,21%	0,22%	0,01%
Obligations		640 000	660 953	5,13%	5,19%	11,07%
MOURADI PALACE B/AMEN BANK	6 000	240 000	249 650	1,94%	1,96%	7,50%
S.I.H. MOURADI 2008 TR B	5 000	400 000	411 303	3,19%	3,23%	3,57%
OPCVM		52 079	55 300	0,43%	0,43%	10,02%
FCP SAFA	500	52 079	55 300	0,43%	0,43%	10,02%
Total Général		8 393 751	11 389 312	88,43%	89,37%	31,74%

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2012

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31-03-2012

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-2012 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Nous formulons l'observation suivante :

- Au cours du premier trimestre 2012, l'actif de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » a été employé en des titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation a été régularisée au 31 mars 2012.

En dehors de cette observation, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31-03-2012, tels qu'annexés au présent avis.

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

Tunis, le 27 Avril 2012

Attijari Obligataire SICAV
Société d'investissement à capital variable
société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24/07/01
paru au JORT N°: 59 du 24/07/01
Agrément du 08 Septembre 1999

BILAN
AU 31/03/2012

ACTIF	Note	Au 31/03/2012	Au 31/03/2011	Au 31/12/2011
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES	3-1	111 910 843	114 080 743	115 541 381
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		5 849 188	6 951 934	1 137 334
b-Obligations et valeurs assimilées		106 061 654	107 128 809	114 404 047
AC2-Placements monétaires et disponibilités		39 130 729	48 729 575	31 672 682
a-Placements monétaires	3-3	16 878 575	25 745 303	20 570 700
b-Disponibilités	3-5	22 252 154	22 984 272	11 101 982
AC3-Créances d'exploitation		7 811	-	-
TOTAL ACTIF		151 049 383	162 810 318	147 214 063
PASSIF				
PA1-Opérateurs créditeurs	3-8	153 225	270 005	172 403
PA2-Autres créditeurs divers	3-9	305 996	295 801	293 167
TOTAL PASSIF		459 221	565 806	465 570
<u>ACTIF NET</u>				
CP1-Capital	3-6	142 831 512	155 154 520	140 424 035
CP2-Sommes distribuables		7 758 650	7 089 992	6 324 458
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs	3-7	6 432 725	5 801 251	514
b-Sommes distribuables de la période	3-7	1 325 925	1 288 741	6 323 944
ACTIF NET		150 590 162	162 244 512	146 748 493
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		151 049 383	162 810 318	147 214 063

Attijari Obligataire SICAV
Société d'investissement à capital variable
société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24/07/01
paru au JORT N°: 59 du 24/07/01
Agrément du 08 Septembre 1999

ETAT DE RESULTAT
DU 01/01/2012 AU 31/03/2012

LIBELLE	NOTE	<u>Du 01/01/2012</u>	<u>Du 01/01/2011</u>	<u>Du 01/01/2011</u>
		<u>Au 31/03/2012</u>	<u>Au 31/03/2011</u>	<u>Au 31/12/2011</u>
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-2	1 226 151	1 285 389	7 036 805
a-Dividendes		-	-	1 904 622
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 226 151	1 285 389	5 132 183
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-4	301 944	378 823	1 536 179
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 528 095	1 664 212	8 572 984
CH 1-Charges de gestion des placements	3-10	154 231	181 955	729 359
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 373 864	1 482 257	7 843 626
CH 2-Autres charges	3-11	46 337	56 946	235 046
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 327 527	1 425 311	7 608 580
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-1 602	-136 570	-1 284 636
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 325 925	1 288 741	6 323 944
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 602	136 570	1 284 636
_Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 720	-35 340	-260 279
_Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-3 951	299 690	-810 266
_Frais de négociation		-8		-102
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 328 288	1 689 661	6 537 933

Attijari Obligataire SICAV
Société d'investissement à capital variable
Société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24/07/01
paru au JORT N°: 59 du 24/07/01
Agrément du 08 Septembre 1999

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET
DU 01/01/2012 AU 31/03/2012

	<u>Du 01/01/2012</u>	<u>Du 01/01/2011</u>	<u>Du 01/01/2011</u>
	<u>Au 31/03/2012</u>	<u>Au 31/03/2011</u>	<u>Au 31/12/2011</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>			
a-Résultat d'exploitation	1 327 527	1 425 311	7 608 580
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 720	-35 340	-260 279
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-3 951	299 690	-810 266
d-Frais de négociation de titres	-8	-	-102
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-	-	-6 587 502
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>			
a-Souscriptions	31 693 618	43 339 452	220 199 702
_Capital	30 611 400	41 953 500	214 711 300
_Régularisation des sommes non distribuables	-407 545	-267 386	-2 527 726
_Régularisation des sommes distribuables	1 489 763	1 653 338	8 016 128
b-Rachats	-29 180 237	-63 651 557	-254 268 596
_Capital	-28 171 800	-61 508 500	-247 929 800
_Régularisation des sommes non distribuables	374 662	374 173	2 902 524
_Régularisation des sommes distribuables	-1 383 099	-2 517 230	-9 241 320
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 841 669	-18 622 444	-34 118 463
<u>AN 4-ACTIF NET</u>			
a-en début de période	146 748 493	180 866 956	180 866 956
b-en fin de période	150 590 162	162 244 512	146 748 493
<u>AN 5- NOMBRE D' ACTIONS (ou de part)</u>			
a-en début de période	1 423 109	1 755 294	1 755 294
b-en fin de période	1 447 505	1 559 744	1 423 109
VALEUR LIQUIDATIVE	104,034	104,020	103,118
DIVIDENDE DISTRIBUE	0,000	0,000	3,719
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	0,89%	0,95%	3,68%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**Arrêtées au 31/03/2012***(Unité en Dinars Tunisiens)***1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31/03/2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/03/2012 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté de l'échelonnement linéaire de la prime ou décote et majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2012 à 111 910 843 DT contre 114 080 743 DT au 31/03/2011, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
Coût d'acquisition	110 081 420	112 105 096	113 054 720
- Obligations et valeurs assimilées	104 238 305	105 234 209	111 907 579
- Actions SICAV Obligataires	5 843 115	6 870 887	1 147 141
Plus ou moins values potentielles	-808 762	-588 542	-813 482
-Obligations et valeurs assimilées	-814 835	-669 589	-803 675
- Actions SICAV	6 073	81 047	-9 807
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assim.	2 638 185	2 564 189	3 300 143
Total	111 910 843	114 080 743	115 541 381

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille - titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 1 226 151 DT pour la période allant du 01/01/2012 au 31/03/2012 contre un montant de 1 285 389DT pour la même période en 2011, et se détaillent ainsi :

	Du 01/01/2012 Au 31/03/2012	Du 01/01/2011 Au 31/03/2011	2011
- Revenus des Obligations	1 226 151	1 285 389	5 132 183
- Revenus des Actions OPCVM	-	-	1 904 622
Total	1 226 151	1 285 389	7 036 805

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2012 à 16 878 575 DT contre 25 745 303 DT au 31/03/2011 et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
- Certificats de dépôts	10 000 000	15 000 000	10 000 000
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	398 389	480 600	296 266
- Billet de trésorerie	6 463 713	10 193 344	10 193 344
- Intérêts courus sur Billet de trésorerie	16 473	71 359	81 090
TOTAL	16 878 575	25 745 303	20 570 700

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2012 au 31/03/2012 à 301 944 DT contre 378 823 DT pour la même période en 2011.

Libellé	Du 01/01/2012 Au 31/03/2012	Du 01/01/2011 Au 31/03/2011	2011
- Intérêts/ compte courant	5 037	6 061	31 062
- Intérêts/ Placements à terme	83 746	105 961	389 809
- Intérêts/ CD	102 123	151 000	573 500
- Intérêts/ Billets de trésorerie	110 204	115 801	541 808
-Ecart/Mise en pension livrée	834	-	-
Total	301 944	378 823	1 536 179

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2012 à 22 252 154 DT contre 22 984 272 DT au 31/03/2011 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
- Avoirs en banque	11 712 277	18 178 651	7 506 623
- Sommes à l'encaissement	4 911 020	1 111 020	1 111 020
- Sommes à régler	-4 638 414	-6 683 126	-7 700 887
- Ecart sur intérêts courus/Cpte courant	2 129	46 765	3 829
- Dépôt à termes	10 000 000	10 000 000	10 000 000
- intérêts courus/ Dépôt à termes	265 142	330 962	181 396
Total	22 252 154	22 984 272	11 101 982

3-6 Note sur le capital**Capital au 31/12/2011**

- Montant	140 424 035
- Nombre de titres	1 423 109
- Nombre d'actionnaires	802

Souscriptions réalisées

- Montant	30 203 855
- Nombre de titres	306 114
- Nombre d'actionnaires nouveaux	73

Rachats effectués

- Montant	-27 797 139
- Nombre de titres	281 718
- Nombre d'actionnaires sortants	72

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins values potentielles	4 720
- Plus values réalisées sur cession de titres	-3 951
- Frais de négociation	-8

Capital au 31/03/2012

- Montant	142 831 512
- Nombre de titres	1 447 505
- Nombre d'actionnaires	803

3- 7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de l'exercice 2012 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
Sommes distribuables de l'exercice	1 325 925	1 288 741	6 323 944
Sommes distribuables des exercices antérieurs	6 432 725	5 801 251	514
Total	7 758 650	7 089 992	6 324 458

3- 8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2012 à 153 225 DT contre un solde de 270 005 DT au 31/03/2011, détaillé comme suit :

Libellé	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
- Gestionnaire	85 962	101 804	96 920
- Dépositaire	67 263	168 201	75 483
Total	153 225	270 005	172 403

3- 9 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 305 996 DT au 31/03/2012 contre un solde de 295 801 DT au 31/03/2011 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	34 951	38 988	34 952
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 096	1 096	1 096
- Dividende à payer exercice 2008	35 736	35 736	35 735
- Dividende à payer exercice 2009	18 386	19 112	18 386
- Dividende à payer exercice 2010	699	-	699
- CMF à payer	12 825	14 992	13 418
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	46 691	42 602	44 231
- TCL à régulariser	11 808	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	923	916
- Etat taxes à payer	12 344	-	1 382
Total	305 996	295 801	293 167

3- 10 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 154 231 DT pour la période allant du 01/01/2012 au 31/03/2012 contre 181 955 DT pour la même période en 2011, et se détaille ainsi :

Libellé	Du 01/01/2012 Au 31/03/2012	Du 01/01/2011 Au 31/03/2011	2011
- Rémunération du gestionnaire	88 132	103 974	416 777
- Rémunération du dépositaire	66 099	77 981	312 582
Total	154 231	181 955	729 359

3- 11 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 46 337 DT pour la période allant du 01/01/2012 au 31/03/2012, contre 56 946 DT pour la même période en 2011 et se détaille comme suit :

Libellé	Du 01/01/2012 Au 31/03/2012	Du 01/01/2011 Au 31/03/2011	2011
-Rémunération d'intermédiaire et honoraires	-	6 164	20 822
- Redevance CMF	37 344	44 056	176 600
- Frais de publicité et publications	2 740	2 714	11 000
- Autres charges/ Services bancaires	218	168	793
- Frais sur mise en pension de Titres	2 478	-	-
- Jetons de présence	990	986	4 000
- TCL	2 567	2 858	21 831
Total	46 337	56 946	235 046

4 - AUTRES INFORMATIONS**4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion» gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.236 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'«Attijari Gestion» au titre du premier trimestre 2012 s'élèvent à 88 132 DT TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0.177 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'Attijari Bank au titre du premier trimestre 2012 s'élèvent à 66 099 DT TTC.

4- 3 Convention de pension livrée :

Attijari Obligataire Sicav a signé avec Attijari Bank la convention Cadre de pension Livrée et ce après accord du Conseil du Marché Financier. Le montant des charges sur Pension livrée au titre du premier trimestre 2012 s'élèvent à 2 478 DT.

Attijari Obligataire SICAV

Société d'investissement à capital variable

société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24/07/01

paru au JORT N°: 59 du 24/07/01

Annexe I

PORTEFEUILLE AU 31/03/2012

Actif Net : 150 590 161.848

VL : 104.034

Désignation du Titre	Nbre /Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2012	% Actif	% K Emis
OBLIGATIONS		55 553 190	56 343 325	37,3%	
AMEN BANK 2006 / AMEN BANK	5 000	250 000	251 435	0,2%	1,25%
AMEN BANK 2006 / AMEN BANK	10 000	500 000	502 869	0,3%	2,50%
AMEN BANK 2009 SUBORDONNE TR A / AMEN BANK	20 000	1 733 200	1 771 190	1,2%	3,33%
AMEN BANK 2010 SUBORDONNE/ AMEN BANK	30 000	2 799 990	2 854 566	1,9%	3,75%
AMEN BANK 2011 -1 TAUX FIXE / AMEN BANK	35 000	3 500 000	3 587 733	2,4%	7,00%
ATB SUBORDONNE 2009 TR A / ARAB TUNISIAN BANK	25 000	2 500 000	2 577 656	1,7%	5,00%
ATL 2009 / ARAB TUNISIAN LEASE	22 000	1 320 000	1 372 685	0,9%	7,33%
ATL 2009/3 / ARAB TUNISIAN LEASE	10 000	600 000	606 251	0,4%	3,33%
ATL 2010/ AFC	15 000	1 200 000	1 225 869	0,8%	5,00%
ATL 2010/1 TR BNA	5 000	400 000	408 623	0,3%	0,67%
ATL 2010/2 TR AFC	20 000	2 000 000	2 017 084	1,3%	2,67%
ATL 2010/2 TR BNAC	15 000	1 500 000	1 512 813	1,0%	2,00%
ATTIJARI LEASING SUBBORDONNE 2009	20 000	2 000 000	2 012 240	1,3%	10,00%
ATTIJARI LEASING 2010-1	30 000	2 400 000	2 444 691	1,6%	10,00%
ATTIJARI LEASING 2011	25 000	2 500 000	2 520 328	1,7%	8,33%
BH 2009 TRANCHE B / BANQUE DE L'HABITAT	50 000	5 000 000	5 039 374	3,3%	5,00%
BH SUBORDONNE 2007 / BANQUE DE L'HABITAT	10 000	600 000	608 903	0,4%	1,43%
BTE 2010 -CATEGORIE A / BTE	10 000	900 000	915 416	0,6%	1,00%
BTKD2009 / BTKD	5 000	400 000	401 415	0,3%	1,00%
CIL 2008/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	5 000	200 000	204 212	0,1%	3,33%
CIL 2009/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	10 000	600 000	618 466	0,4%	5,00%
CIL 2009/3 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	20 000	1 200 000	1 206 481	0,8%	10,00%
CIL 2011/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	10 000	800 000	803 145	0,5%	3,33%
EL WIFACK LEASING 2010	20 000	1 600 000	1 611 394	1,1%	10,00%
CONDITIONNEMENT HUILE D'OLIVE / BIAT	6 000	600 000	607 445	0,4%	6,00%
MEUBLATEX 2008 (G)/ MEUBLATEX	10 000	1 000 000	1 025 613	0,7%	10,00%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR B / MEUBLATEX GARANTIE BT	2 000	200 000	208 050	0,1%	2,00%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR C / MEUBLATEX GARANTIE BTL	1 000	100 000	104 025	0,1%	1,00%
MOURADI PALACE 2006 B / MOURADI PALACE	6 000	240 000	249 650	0,2%	7,50%
PANOBOIS 2007 TR(B) / PANOBOIS	1 500	120 000	126 087	0,1%	3,00%
PANOBOIS 2007 TR(C) / PANOBOIS	1 500	120 000	126 087	0,1%	3,00%

Attijari Obligataire SICAV

Société d'investissement à capital variable

société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24/07/01

paru au JORT N°: 59 du 24/07/01

Annexe I

PORTEFEUILLE AU 31/03/2012

Actif Net : 150 590 161.848

VL : 104.034

Désignation du Titre	Nbre /Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2012	% Actif	% K Emis
S.I.H. MOURADI 2008 TR(B) / SOCIETE D'INVESTISSEMENT HOTELIERE EL MOURADI	7 000	560 000	575 824	0,4%	5,00%
S.I.H. MOURADI 2008 TR(D) / SOCIETE D'INVESTISSEMENT HOTELIERE EL MOURADI	7 000	560 000	575 824	0,4%	5,00%
STB 2008/2 / SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	8 000	650 000	653 971	0,4%	1,60%
STB 2010/1 CATEGORIE A	100 000	8 000 000	8 007 210	5,3%	10,00%
TUNISIE LEASING 2009-2 / TUNISIE LEASING	10 000	600 000	600 202	0,4%	6,67%
TUNISIE LEASING 2010-2	20 000	1 600 000	1 618 816	1,1%	6,67%
TUNISIE LEASING 2010 SUBORDONNE	20 000	1 600 000	1 605 794	1,1%	10,00%
UIB 2009/1 / UIB	20 000	1 600 000	1 647 921	1,1%	2,00%
UIB 2011/1 CATEGORIE A / UIB	7 500	750 000	764 694	0,5%	1,50%
UIB 2011/1 CATEGORIE B / UIB	7 500	750 000	771 275	0,5%	1,50%
BTA		48 685 114	49 718 330	32,9%	
BTA6.9% MAI2022	6 860	7 353 030	7 616 217	5,0%	
	4 000	4 320 000	4 437 598	2,9%	
	2 860	3 033 030	3 178 619	2,1%	
BTA6.75%JUILLET2017	420	430 150	448 893	0,3%	
	250	256 750	267 131	0,2%	
	120	122 400	128 303	0,1%	
	50	51 000	53 460	0,0%	
BTA 5.25%MARS2016	2 500	2 417 000	2 438 363	1,6%	
	500	484 500	487 673	0,3%	
	500	484 250	487 673	0,3%	
	500	484 000	487 673	0,3%	
	500	482 500	487 673	0,3%	
	500	481 750	487 673	0,3%	
BTA 7% FEVRIER 2015	8 000	8 099 945	8 103 910	5,4%	
	5 000	5 007 500	5 064 944	3,4%	
	3 000	3 092 445	3 038 966	2,0%	
BTA 7.5% AVRIL 2014	20 810	21 836 444	22 284 499	14,8%	
	3 000	3 099 000	3 212 566	2,1%	
	2 500	2 586 250	2 677 138	1,8%	
	3 000	3 105 000	3 212 566	2,1%	
	3 500	3 624 250	3 747 994	2,5%	
	2 500	2 590 000	2 677 138	1,8%	

Attijari Obligataire SICAV

Société d'investissement à capital variable

société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24/07/01

paru au JORT N°: 59 du 24/07/01

Annexe I

PORTEFEUILLE AU 31/03/2012

Actif Net : 150 590 161.848

VL : 104.034

Désignation du Titre	Nbre /Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2012	% Actif	% K Emis
	2 000	2 068 000	2 141 711	1,4%	
	3 960	4 393 228	4 240 587	2,8%	
	350	370 716	374 799	0,2%	
BTA 6.1% OCTOBRE 2013	8 650	8 548 546	8 826 447	5,8%	
	500	491 370	510 199	0,3%	
	200	196 553	204 080	0,1%	
	1 300	1 284 265	1 326 518	0,9%	
	500	491 625	510 199	0,3%	
	700	688 277	714 279	0,5%	
	750	737 482	765 299	0,5%	
	350	344 161	357 139	0,2%	
	4 350	4 314 813	4 438 734	2,9%	
OPCVM		5 843 115	5 849 188	3,9%	
SICAV OBLIGATAIRE					
SANADET SICAV	43 350	4 695 975	4 702 175	3,1%	
TUNISO EMIRATIE SICAV	11 000	1 147 141	1 147 013	0,8%	
Certificats de dépôt auprès d'Attijari Bank		10 000 000	10 398 389	6,9%	
DATE ACQUISITION	TAUX		DUREE		
14/04/2010	5,05%		2 ANS	10 000 000	10 398 389 6,9%
Billets de trésorerie auprès d'Attijari Leasing		6 463 713	6 480 186	4,3%	
DATE ACQUISITION	TAUX		DUREE		
03/03/2012	5,60%		30 jours	2 988 852	2 999 626 2,0%
09/03/2012	5,40%		60 jours	992 864	995 585 0,7%
22/03/2012	5,45%		60 jours	2 481 997	2 484 975 1,6%

Attijari Obligataire SICAV

Société d'investissement à capital variable

société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24/07/01

paru au JORT N°: 59 du 24/07/01

Annexe I

PORTEFEUILLE AU 31/03/2012

Actif Net : 150 590 161.848

VL : 104.034

Désignation du Titre			Nbre /Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2012	% Actif	% K Emis
Dépôt à Terme auprès d'Attijari Bank				10 000 000	10 265 142	6,8%	
DATE ACQUISITION	TAUX	DUREE					
02/07/2010	TMM+0.85	5 ans		10 000 000	10 265 142	6,8%	
Créances d'exploitation					7 811	0,0%	
Ecart d'intérêts / Pension livrée					834	0,0%	
Retenue à la Source / Pension livrée					6 977	0,0%	
Disponibilités					11 987 012	7,9%	
Avoirs en Banque					11 712 277	7,8%	
Sommes à l'Encaissement					4 911 020	3,3%	
Sommes à Régler					-4 638 414	-3,1%	
Intérêts Courus sur Compte Courant					2 129	0,0%	
TOTAL ACTIF					151 049 383	100%	
PASSIFS					-459 221	-0,3%	
Opérateurs créditeurs					-153 225	-0,1%	
Autres créditeurs divers					-305 996	-0,2%	
ACTIF NET					150 590 162	99,7%	

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni 14 avril 2011 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV» pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 48.543.657, un actif net de D : 48.230.189 et un bénéfice de la période de D : 408.927.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV», comprenant le bilan au 31 mars 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.
4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par « ATL », « BTE » et « UIB » représentent, respectivement, à la clôture de la période 11,02%, 10,94% et 11,04% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif,

Par ailleurs, les disponibilités et placements monétaires représentent à la clôture de la période 13,98% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 26 avril 2012

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2012

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	41 749 517,450	38 913 200,880	41 758 183,819
Obligations et valeurs assimilées		41 644 804,450	38 913 200,880	41 758 183,819
OPCVM		104 713,000	-	
Placements monétaires et disponibilités		6 787 735,072	17 599 867,231	10 931 059,883
Placements monétaires	5	1 973 113,633	7 918 987,635	1 954 523,590
Disponibilités		4 814 621,439	9 680 879,596	8 976 536,293
Autres actifs		6 404,695	2 051,340	5 604,140
TOTAL ACTIF		48 543 657,217	56 515 119,451	52 694 847,842
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	73 051,586	34 015,016	68 098,758
Autres créditeurs divers	9	240 416,334	189 315,210	255 969,799
TOTAL PASSIF		313 467,920	223 330,226	324 068,557
ACTIF NET				
Capital	12	46 234 080,871	53 934 020,026	50 608 813,541
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		1 612 109,378	1 879 897,314	293,168
Sommes distribuables de l'exercice en cours		383 999,048	477 871,885	1 761 672,576
ACTIF NET		48 230 189,297	56 291 789,225	52 370 779,285
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		48 543 657,217	56 515 119,451	52 694 847,842

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2012</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2011</i>	<i>Année 2011</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	461 062,230	427 058,394	1 813 349,097
Revenus des obligations et valeurs assimilées		461 062,230	427 058,394	1 813 349,097
Revenus des placements monétaires	7	40 890,747	135 280,653	429 514,837
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		501 952,977	562 339,047	2 242 863,934
Charges de gestion des placements	10	(73 051,586)	(77 236,758)	(286 479,810)
REVENU NET DES PLACEMENTS		428 901,391	485 102,289	1 956 384,124
Autres charges	11	(21 689,174)	(20 114,889)	(88 565,297)
RESULTAT D'EXPLOITATION		407 212,217	464 987,400	1 867 818,827
Régularisation du résultat d'exploitation		(23 213,169)	12 884,485	(106 146,251)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		383 999,048	477 871,885	1 761 672,576
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		23 213,169	(12 884,485)	106 146,251
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(28 557,611)	(2 237,129)	(13 382,014)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres		30 272,727	-	63 177,273
RESULTAT DE LA PERIODE		408 927,333	462 750,271	1 917 614,086

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 1/01 au 31/03/2012</i>	<i>Période du 1/01 au 31/03/2011</i>	<i>Année 2011</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	408 927,333	462 750,271	1 917 614,086
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat d'exploitation	407 212,217	464 987,400	1 867 818,827
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(28 557,611)	(2 237,129)	(13 382,014)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	30 272,727	-	63 177,273
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(1 875 799,224)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(4 549 517,321)	(2 336 060,329)	(5 836 134,860)
Souscriptions			
- Capital	4 371 083,770	8 575 312,807	29 946 103,889
- Régularisation des sommes non distribuables	(65,560)	(247,764)	2 385,013
- Régularisation des sommes distribuables	168 391,005	339 928,600	889 940,531
Rachats			
- Capital	(8 747 629,740)	(10 845 088,052)	(35 592 279,207)
- Régularisation des sommes non distribuables	163,744	188,818	(3 282,759)
- Régularisation des sommes distribuables	(341 460,540)	(406 154,738)	(1 079 002,327)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(4 140 589,988)	(1 873 310,058)	(5 794 319,998)
ACTIF NET			
En début de période	52 370 779,285	58 165 099,283	58 165 099,283
En fin de période	48 230 189,297	56 291 789,225	52 370 779,285
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	491 060	545 898	545 898
En fin de période	448 594	523 853	491 060
VALEUR LIQUIDATIVE	107,514	107,457	106,648
TAUX DE RENDEMENT	0,81%	0,85%	3,46%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2012

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de la société « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Le gestionnaire est l' « INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL », le dépositaire étant l' « Union Internationale de Banques ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2012 à D : 41.749.517,450 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2012	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		40 911 050,000	41 644 804,450	86,35%
Obligation de sociétés		33 850 150,000	34 498 040,953	71,53%
AIL 2009 /1	5 000	200 000,000	201 080,000	0,42%
AIL 2011/1	5 000	500 000,000	521 304,000	1,08%
AMENBANKES 2009	10 000	866 600,000	885 592,000	1,84%
AMENBANKES 2010	10 000	933 300,000	953 567,307	1,98%
ATL 2008	5 000	200 000,000	208 724,000	0,43%
ATL 2009	10 000	600 000,000	623 944,000	1,29%
ATL 2009/2	8 000	800 000,000	817 350,400	1,69%
ATL 2009/3	15 000	900 000,000	909 372,000	1,89%
ATL 2010/1	15 000	1 200 000,000	1 232 496,000	2,56%
ATL 2010/2	5 000	500 000,000	504 872,000	1,05%
ATL 2011	5 000	500 000,000	503 280,000	1,04%
ATLES 2008	5 000	500 000,000	512 896,000	1,06%
ATTIJARI LEAS 2011	10 000	1 000 000,000	1 010 360,000	2,09%
BH 2009	20 000	2 000 000,000	2 018 464,000	4,19%
BNA 2009	10 000	866 600,000	903 424,000	1,87%
BTE 2009	15 000	1 200 000,000	1 227 408,000	2,54%
BTE 2010	10 000	900 000,000	917 408,000	1,90%
BTE 2010	10 000	900 000,000	917 408,000	1,90%
BTE 2011 A	20 000	2 000 000,000	2 011 568,000	4,17%
BTE 2011 A	2 000	200 000,000	201 156,800	0,42%

BTK 2009 A	5 000	357 150,000	358 318,940	0,74%
BTK 2009 C	5 000	433 300,000	434 828,306	0,90%
CIL 2008/1	10 000	400 000,000	412 272,000	0,85%
CIL 2009/1	8 000	480 000,000	494 771,200	1,03%
CIL 2009/2	5 000	300 000,000	307 012,000	0,64%
CIL 2009/3	10 000	600 000,000	604 336,000	1,25%
CIL 2010/1	10 000	800 000,000	822 584,000	1,71%
CIL 2010/2	10 000	800 000,000	811 912,000	1,68%
CIL 2011/1	5 000	400 000,000	401 828,000	0,83%
CIL 2011/1	5 000	400 000,000	401 828,000	0,83%
CIL 2012/1	5 000	500 000,000	500 132,000	1,04%
PANOBE02007	1 000	80 000,000	84 057,600	0,17%
STB 2011	20 000	2 000 000,000	2 017 328,000	4,18%
TL 2007/1	1 500	30 000,000	30 409,200	0,06%
TL 2007/2	5 000	100 000,000	100 908,000	0,21%
TL 2008/1	3 000	120 000,000	124 706,400	0,26%
TL 2008/2	8 000	320 000,000	325 728,000	0,68%
TL 2008/3	5 000	200 000,000	201 848,000	0,42%
TL 2009/2	5 000	300 000,000	300 100,000	0,62%
TL 2010/1	10 000	800 000,000	827 336,000	1,72%
TL 2010/2	5 000	400 000,000	405 400,000	0,84%
TL 2011/1	10 000	1 000 000,000	1 030 360,000	2,14%
TL 2011/2	5 000	500 000,000	510 080,000	1,06%
TLSUB2009	3 000	180 000,000	184 202,400	0,38%
TLSUB2010	5 000	400 000,000	401 412,000	0,83%
UIB 2009/1 A	20 000	1 600 000,000	1 647 552,000	3,42%
UIB 2009/1 B	13 000	1 126 580,000	1 161 659,200	2,41%
UIB 2009/1 B	7 000	606 620,000	625 508,800	1,30%
UIB 2011/1 A	15 000	1 500 000,000	1 534 404,000	3,18%
UIB 2011/1 A	500	50 000,000	51 146,800	0,11%
UIB 2011/2	3 000	300 000,000	302 397,600	0,63%
Bons du trésor assimilables		7 060 900,000	7 146 763,497	14,82%
BTA 5%-03/2013	1850	1 850 000,000	1 854 663,01	3,85%
BTA 5%-03/2013	1000	999 000,000	1 001 978,82	2,08%
BTA 5%-03/2013	1000	998 500,000	1 001 707,95	2,08%
BTA 5%-03/2013	1000	999 000,000	1 001 953,83	2,08%
BTA 6,9-05/2022	2000	2 214 400,000	2 286 459,89	4,74%
Titre OPCVM		103 946,000	104 713,000	0,22%
FINA O SICAV	1 000	103 946,000	104 713,000	0,22%
Total		41 014 996,000	41 749 517,450	86,56%
Total par rapport au total des actifs			86,00%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2012 à D : 1.973.113,633 , se détaillant comme suit :

	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2012	% actif net
<u>Bon de trésor à court terme</u>		1 907 604,573	1 973 113,633	4,09%
BTC au 29/05/2012 acquis le 17/05/2011		954 633,686	988 531,707	2,05%
BTC au 24/04/2012 acquis le 26/04/2011		952 970,887	984 581,926	2,04%
TOTAL		1 907 604,573	1 973 113,633	4,09%
Total par rapport au total des actifs			4,06%	

Note 6 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2012 à D : 461.062,230 contre D : 427.058,394 pour la même période de l'exercice précédent se détaillant ainsi :

	Trimestre 1 2012	Trimestre 1 2011
<u>Revenus des obligations</u>	<u>334 649,960</u>	<u>304 781,681</u>
- - Intérêts	334 649,960	304 781,681
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>126 412,270</u>	<u>122 276,713</u>
- - Intérêts des BTA	126 412,270	122 276,713
TOTAL	461 062,230	427 058,394

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2012 à D : 40.890,747 contre D : 135.280,653, pour la même période de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Trimestre 1 2012	Trimestre 1 2011
Intérêts des dépôts à vue	22 300,704	66 401,738
Intérêts des bons de trésor à court terme	18 590,043	68 878,915
TOTAL	40 890,747	135 280,653

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2012 à D : 73.051,586 contre D : 34.015,016 au 31/03/2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2012</u>	<u>31/03/2011</u>
Gestionnaire	63 051,586	24 015,016
Dépositaire	10 000,000	10 000,000
	<u>73 051,586</u>	<u>34 015,016</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2012 à D : 240.416,334 contre D : 189.315,210 au 31/03/2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2012</u>	<u>31/03/2011</u>
Redevance du CMF	4 177,015	4 802,864
Dividendes à payer	208 069,508	163 658,814
Commissaire aux comptes	15 490,396	8 910,630
Autres opérateurs créditeurs	11 983,744	8 441,437
Retenue à la source	141,177	2 991,589
TCL	554,494	509,876
	<u>240 416,334</u>	<u>189 315,210</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2012 à D : 73.051,586 contre D : 77.236,758 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2011 et se détaillent ainsi :

	<u>31/03/2012</u>	<u>31/03/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	63 051,586	67 236,758
Rémunération du dépositaire	10 000,000	10 000,000
	<u>73 051,586</u>	<u>77 236,758</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2012 à D : 21.689,174 contre D : 20.114,889 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	<u>31/03/2012</u>	<u>31/03/2011</u>
Redevance du CMF	12 609,908	13 446,919
Commissaire aux comptes	3 490,396	2 958,930
Jetons de présence	2 094,274	1 479,420
TCL	1 246,609	1 232,910
Autres	2 247,987	996,710
	<u>21 689,174</u>	<u>20 114,889</u>

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2012, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	50 608 813,541
Nombre de titres	491 060
Nombre d'actionnaires	427

Souscriptions réalisées

Montant	4 371 083,770
Nombre de titres émis	42 413
Nombre d'actionnaires nouveaux	16

Rachats effectués

Montant	(8 747 629,740)
Nombre de titres rachetés	(84 879)
Nombre d'actionnaires sortants	(20)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(28 557,611)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	30 272,727
Régularisation des sommes non distribuables	98,184

Capital au 31-03-2012

Montant	46 234 080,871
Nombre de titres	448 594
Nombre d'actionnaires	423